

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

Extraits d'arrêtés pris en 1928, concernant les mines, minières et carrières.

Arrêté royal du 14 janvier 1928, révoquant la concession de mines de plomb et de zinc de « Hanton », octroyée par Arrêté royal du 15 janvier 1858, d'une superficie de 34 hectares, dépendant des communes d'Andenne et de Sclayn.

Arrêté royal du 20 mars 1928 accordant à la Société anonyme « Mines Métalliques », à Liège, la concession des mines de fer, plomb, zinc et pyrites de fer, dénommée « Concession nouvelle de Vedrin-Saint-Marc », d'une superficie de 1,363 hectares, 30 ares et 50 centiares, dépendant des communes de Vedrin, Saint-Marc, Daussoulx, Rhines, Saint-Servais, Namur et Champion.

Arrêté royal du 7 avril 1928, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de l'Espérance et Bonne-Fortune, à Montegnée, à réduire à 10 mètres la largeur de l'espace le long de la limite de la concession du « Bonnier » dans la partie de la concession de « Gosson Lâgasse » qui lui a été cédée par l'Arrêté royal du 3 juin 1898.

Arrêté royal du 7 avril 1928, autorisant la Société civile du Canal de Fond Piquette à céder sa concession de mines de houille de Steppes, et la Société anonyme des Charbonnages de Wérister à acquérir cette concession, à la fusionner avec sa concession de Wérister et à supprimer les espontes séparatives des deux concessions. La nouvelle concession formée prendra le nom de « Concession de Wérister ». Les deux concessions restent soumises aux clauses et conditions de leurs cahiers de charge respectifs.

Arrêté royal du 13 avril 1928, déclarant d'utilité publique en faveur de la commune de Flémalle-Haute, le maintien du raccordement de sa carrière avec le chemin de fer à travers la parcelle S^{on} A, n° 320d du cadastre de Chokier.

Arrêté royal du 13 avril 1928, approuvant l'adjudication du 29 janvier 1926 au profit de M. Joseph Maere et M. Gaston Vanden Berghe, de la concession de mines de houille de « Soyefloriffoux-Floreffe-Flawinne-La Lache et extensions ».

Arrêté royal du 21 mai 1928, accordant à la Société anonyme des Charbonnages du Boubier, à Châtelet, à titre d'extension de sa concession octroyée par Arrêté royal du 14 février 1844 et des deux extensions de concession accordées par les Arrêtés royaux des 9 janvier 1865 et 28 mars 1895 : 1° un territoire d'une étendue de 4 hectares 66 ares, sous les communes de Châtelet et de Bouffioulx et 2° un territoire de 83 ares sous les communes de Châtelet et de Bouffioulx.

Arrêté royal du 25 mai 1928, autorisant la Société anonyme des Charbonnages d'Abbooz et Bonne-Foi Hareng à Herstal, à occuper pour les besoins de son exploitation une bande de terrain d'environ 10.200 m² à prendre dans les parcelles cadastrées S^{on} B, n° 492^a et 646^a à Herstal, appartenant à MM. Arthur Nysen-Dumonceau, entrepreneur à Liège, Henri Pieper, industriel, à Liège et Léopold Ranscelot, administrateur de sociétés, à Liège.

Arrêté royal du 18 juin 1928, déclarant d'utilité publique la voie de communication, tant souterraine que sur le sol, située dans une parcelle cadastrée S^{on} A, n° 100g située à Saint-Martin, d'une contenance de 9 ares, 36 centiares, voie de communication de tinée à l'exploitation des carrières de M. Zéphir Deveux, maître de carrières à Sombreffe.

Arrêté royal du 4 juillet 1928, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Monceau-Fontaine, à Monceau-sur-Sambre, à occuper pour les besoins de son exploitation la parcelle de terrain située à Monceau-sur-Sambre, cadastrée S^{on} A, n° 43y appartenant à M. le baron Jean-Joseph-Jules Houtart-Gilliaux et ses enfants.

Arrêté royal du 16 juillet 1928, autorisant la Société anonyme du Charbonnage de Bray à céder sa concession de mines de

houille de Bray et la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye à acquérir cette concession, sous condition de respecter les clauses imposées par l'Arrêté royal du 25 janvier 1900 instituant la dite concession de Bray.

Arrêté royal du 10 juillet 1928, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Herve-Wergifosse à céder la concession de ce nom et la Société anonyme des Charbonnages de Wérister à acquérir cette concession sous condition d'observer les clauses imposées par les Arrêtés royaux institutifs.

Arrêté royal du 6 août 1928, révoquant la concession des mines de houille de « Belle Vue » instituée par les Arrêtés royaux des 1^{er} juillet 1826 et 30 juillet 1846, d'une étendue de 58 hectares, 10 ares, 50 centiares, sous Liège.

Arrêté royal du 11 août 1928, révoquant la concession de mines de houille de « Cossette » maintenue par Arrêté royal du 1^{er} juillet 1828 et d'une superficie de 325 hectares, 45 centiares, sous Quaregnon.

Arrêté royal du 13 août 1928, révoquant la concession de mines de pyrites de fer de « Honthem-Couchant » octroyée par Arrêté royal du 13 juin 1863 d'une contenance de 39 hectares, 81 ares, sous la commune de Baelen.

Arrêté royal du 28 août 1928, autorisant la Société anonyme des Charbonnages du Centre de Jumet, à Jumet, à occuper pour les besoins de son exploitation 45 ares de terrain formant la partie Est d'une parcelle cadastrée S^{on} A, n° 348 à Jumet, et appartenant à M. Leclercq Ernest, d'Ixelles.

Arrêté royal du 20 septembre 1928, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par dérogation à son cahier des charges, à supprimer l'espace le long de l'ancien lit de la Sambre, dans la partie de la concession de « Moignetée » réunie à la concession de « Bonne-Espérance », à Lambusart.

Arrêté royal du 25 octobre 1928, accordant à la Société anonyme des Charbonnages de Courcelles-Nord une concession de

mines de houille de 1,094 hectares environ, sous les communes de Buvrines, Mont - Sainte-Geneviève, Bienne-lez-Happart, Merbes-Sainte-Marie, Vellereille-lez-Brayeux et Waudrez.

Cette concession porte le nom de « Concession de Montifaux ».

Arrêté royal du 6 novembre 1928, révoquant la concession de mines métalliques de « Rocheux-Oneux », octroyée par Arrêté royal du 8 septembre 1862, d'une superficie de 572 hectares, 62 ares, sous les communes de Pepinster, Polleur et Theux.

Arrêté royal du 10 novembre 1928, déclarant, en faveur de M. Z. Deveux, maître de carrières à Sombreffe, l'urgence à l'entrée en possession d'une parcelle de terrain d'une superficie de 9 ares, 36 centiares, sise à Saint-Martin, cadastrée S^{on} A, n° 100g, en vue de l'établissement d'une voie de communication déclarée d'utilité publique par Arrêté royal du 18 juin 1928.

Arrêté royal du 12 novembre 1928, autorisant la Société anonyme des Charbonnages du Nord de Charleroi, à Roux, à occuper pour les besoins de son exploitation une bande de terrain de 7 mètres de largeur et d'une étendue de 3 ares, 54 centiares, dans une parcelle cadastrée S^{on} C, n° 1163, à Courcelles, appartenant à M. Capiaux-De Vleeschouwer Martial, de Courcelles.